

KARMIN
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : 3 rue des Mimosas Immeuble 1.618 – 22190 PLÉRIN
949 833 024 RCS SAINT-BRIEUC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 11 SEPTEMBRE 2025

[...]

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

[...]

❖ *Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :*

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Suppression des articles 37, 38 et 39 des Statuts relatifs à la constitution et modifications statutaires corrélatives,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[...]

❖ *Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :*

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social / établissement principal du 3 rue des Mimosas - Immeuble 1.618 - 22190 PLÉRIN au 69 Avenue Général de Gaulle – 22190 PLÉRIN à compter du 1^{er} avril 2025 et en conséquence, de modifier l'article 4 des Statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

" ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social de la Société est fixé à :

69 Avenue Général de Gaulle – 22190 PLÉRIN "

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de supprimer les articles 37 à 39 des Statuts relatifs à la constitution de la société et qui n'ont plus lieu d'être.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités et effectuer tous dépôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[...]

« Extrait certifié conforme à l'original »

La Présidente

Société BRESSOSIX

Représentée par M. Pierre BRESSOLLETTE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a small dot to the right.